

# La difficile atteinte du droit à l'égalité pour les femmes : quelques réflexions

---

**Louise Langevin**  
**Professeure**



**Law & Vulnerability, Droit & Vulnérabilité, Derecho y Vulnerabilidad, Dret & Vulnerabilitat, Direito & Vulnerabilidade**  
**Research Centre for Graduate Studies in Law Seminars – June 2015**

# Introduction

---

«L'atteinte de l'égalité est certainement l'une des promesses les plus inachevées de la modernité».



# Introduction

---

- ❑ Révolution française: « Liberté, égalité, fraternité ».
- ❑ Le droit de vote «universel»: universel pour qui?
- ❑ Le droit à l'égalité = Principale bataille des femmes. Revendication de base. EX : Le droit de vote.
- ❑ Illusion de l'égalité. Mythe de l'égalité.
- ❑ Mythe de l'égalité «déjà là» pour les femmes
- ❑ De tous les droits fondamentaux, le droit à l'égalité est certainement le plus difficile à cerner et partant, à mettre en oeuvre.



# L'égalité : Concept flou

---

## confusion linguistique

- l'égalité formelle,
- l'égalité de substance,
- l'égalité de fait,
- l'égalité de droit,
- l'égalité de genre,
- l'égalité entre les hommes et les femmes,
- l'égalité pour les femmes,
- l'équité
- la parité (pour la représentation politique des femmes)
- la discrimination positive, la discrimination à rebours,
- la discrimination directe, indirecte, systémique,
- l'analyse comparative/intégrée du genre,
- l'intersection des différentes formes de discrimination.



# Précisions terminologiques: le genre

---

- ❑ «On ne naît pas femme; on le devient.»(de Beauvoir)
- ❑ Le piège que peut représenter l'expression « genre »
- ❑ Le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes : qui est le modèle?
- ❑ Le sexe précède-t-il le genre ? Ou le contraire?
- ❑ Indifférenciation sexuelle?



# PLAN

---

1. La fable du renard et de la grue d'Ésope :  
De l'égalité formelle vers l'égalité de  
substance

- 1.1 Critique de l'égalité formelle
- 1.2 L'égalité de substance



# CEDEF, art. 1

---

## Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux fins de la présente Convention, l'expression "discrimination à l'égard des femmes" vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine.

### **CEDEF, art. 1** : définition de l'égalité

- distinction, exclusion, restriction (traitement désavantageux)
- fondée sur des motifs personnels, caractéristiques personnelles,
- qui portent atteinte aux droits fondamentaux.



# Le renard et la grue d'Ésope

---

« Le renard avait versé sur une pierre de large surface une purée appétissante: c'était gêner la grue et la rendre ridicule; car la purée était liquide et s'échappait de son bec trop fin. À son tour, la grue invita le renard et servit dans une bouteille à col long et étroit: elle pouvait aisément y introduire son bec et manger; le renard ne le pouvait pas. C'était le salaire qu'il méritait. »





# Le renard et la grue d'Ésope

---

- ❑ Avez-vous déjà été invité à un repas où vous ne pouviez accéder à la table ou encore ne pouviez accéder à la nourriture?
- ❑ Peut-être n'aviez pas été invité au repas ?
- ❑ Comment faire en sorte que la grue puisse manger, malgré son bec trop fin et que le renard puisse aussi manger malgré son nez trop large?



# Critique de l'égalité formelle

---

- ❑ «des personnes dans des situations identiques soient traitées de la même façon» (Aristote)
- ❑ une fausse neutralité
- ❑ Le concept d'égalité ainsi compris présuppose des standards antérieurs à celui-ci.
- ❑ L'homme demeure la norme.
- ❑ Le concept d'égalité est un concept vide : il doit référer à d'autres valeurs et d'autres critères pour s'appliquer.



## 2. L'égalité de substance

---

- ❑ **Image de la course**
- ❑ Suffit-il d'être sur la ligne de départ (égalité de chance) pour respecter le droit à l'égalité de chacun ou doit-on permettre à tous de terminer la course (égalité de substance)?
- ❑ **conséquences indirectes** des décisions, des politiques, des mesures, des lois
- ❑ Prendre en considération le **contexte social, économique, culturel et politique**



# Des normes différentes

---

- ❑ **Salaire égal à travail *équivalent*.** Comme les femmes occupent rarement des emplois identiques à ceux des hommes et se retrouvent dans des emplois majoritairement féminins et historiquement sous-payés, le modèle de l'égalité formelle ne permet pas d'atteindre une réelle égalité sur le plan salarial.
- ❑ Les lois sur l'équité salariale permettent de corriger des disparités salariales.



# Définition du droit à l'égalité

---

La discrimination prend plusieurs visages.

- ❑ **directe**
- ❑ **indirecte**
- ❑ **systemique**
- ❑ **les coutumes, les traditions et les cultures**



# CONCLUSION: vulnérabilité ?

---

- ❑ Les femmes sont-elles « vulnérables »? Ont-elles besoin d'aide de l'État pour atteindre l'égalité réelle?
- ❑ le modèle de la femme résiliente qui décide pour elle-même reproduit le modèle libéral de l'homme désincarné, rationnel
- ❑ Comment à la fois reconnaître leur besoin d'aide par l'État et leur capacité décisionnelle?
- ❑ « Tous peuvent dormir sous les ponts de Paris ». (Anatole France)

